

# UNE VISION COMMUNE UNE ACTION CONCERTÉE



*Le bonhomme!*



## ***L'action syndicale en développement local et régional***

---

C'est l'ensemble des actions et des interventions réalisées par des personnes issues du milieu syndical, ayant pour but d'améliorer l'emploi et la qualité de vie et de démocratiser les processus de prise de décision sur un territoire donné (région, ville, quartier).

Depuis quelques années, nous utilisons une image pour illustrer cette définition : l'image du **bonhomme**.

- L'action syndicale en DLR est comme un bonhomme qui avance sur ses deux jambes : une jambe *développement* et une jambe *politique*, les deux étant nécessaires à son équilibre et à sa marche en avant.
- Il fait le ballant avec ses deux bras : *alliances* et *mobilisation*, le travail conjoint avec d'autres acteurs n'étant pas contradictoire, bien au contraire, avec la nécessité de mobiliser, voire de construire des rapports de force dans certains dossiers spécifiques.
- Notre bonhomme a un cœur, une vision, une parole qui s'exprime, une écoute et un « pif » pour sentir les situations.
- Il a aussi des outils à la ceinture : des instances, des conseillers et des conseillères, des fonds locaux et régionaux, une organisation structurée nationalement, sectoriellement, régionalement et dans les lieux de travail, ce qui lui donnent des antennes et une portée qu'aucun autre ne peut avoir.

Notre bonhomme a pris vie en se promenant d'une région à l'autre. On lui a même donné des noms différents : Maurice en Mauricie, Bobino en Outaouais, Réal à Montréal! C'est une image bien sûr. Une image pour illustrer qu'au-delà de son éclatement, cette action syndicale a une certaine cohérence. Mais si on ne veut pas s'enfarger dans nos bottines, il faut un peu de coordination et lever la tête pour voir où on va... nous devons être conscient de nos difficultés et pour miser sur nos forces.

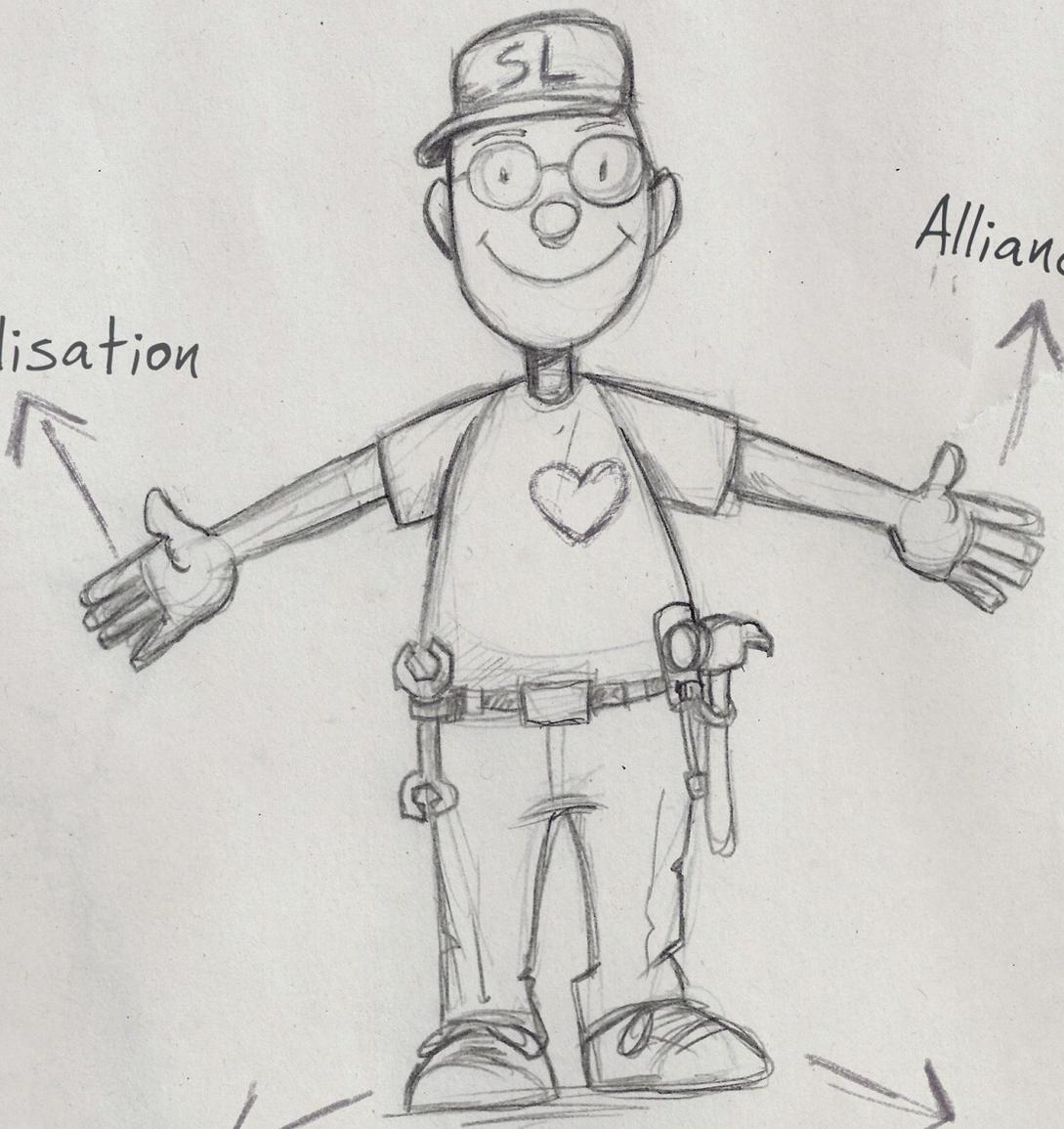


Mobilisation

Alliance

Politique

Développement





## ***Notre action syndicale en développement local et régional (1994)***

---

Le texte qui suit est extrait du document d'appui au colloque sur le développement local et régional de 1994: "*Développer ensemble tous les coins de pays*". Si le contexte a changé (c'était par exemple, avant la loi 34 et même avant la mise sur pied des CLD, les principes d'action mis de l'avant alors et l'analyse générale des raisons de notre action nous semblent toujours pertinents et d'actualité. Nous les présentons ici à titre de référence, pour alimenter nos réflexions.



COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL  
JONQUIÈRE 25 ET 26 OCTOBRE 1994

# DÉVELOPPER

# ENSEMBLE

# TOUTS LES COINS

# DU PAYS

**DOCUMENT  
D'APPUI**

*Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec*



# UNE VISION SYNDICALE DU DÉVELOPPEMENT SOCIO- ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

La mondialisation et les restructurations industrielles qu'elle suscite, conjuguées au ralentissement économique, ont entraîné le déclin des économies locales, détériorant ainsi le tissu social et exacerbant les difficultés des régions. À ce point que ces dernières doivent composer, aujourd'hui, avec plusieurs problèmes communs : le chômage chronique, la sur-spécialisation de la structure industrielle, la sous-utilisation du potentiel de production, l'accroissement des problèmes sociaux, l'exode des jeunes. La perspective de coupures dans les programmes sociaux ne fait qu'aggraver la situation. L'urgence d'agir est manifeste. Il faut rompre avec la dynamique du « mal développement ».

Et la FTQ veut être de ceux qui y participent... comme nous l'avons fait par le passé. Il faut identifier les raisons profondes de notre engagement et les traduire en objectifs syndicaux. Il faut cerner les contours de notre vision syndicale du développement socio-économique du Québec et de toutes ses régions. Et parce que cette vision

interpelle d'autres acteurs, d'autres organismes, tous les niveaux de gouvernement, il faut s'interroger sur l'aménagement des pouvoirs des uns et des autres.

## **Pourquoi intervenir syndicalement dans le développement socio-économique régional?**

Pour le mouvement syndical, intervenir dans le dossier du développement régional est la continuation des combats que nous menons quotidiennement pour améliorer les conditions de vie et de travail de nos membres et de la population en général. Intervenir syndicalement signifie qu'il faut prendre notre place et nous donner les moyens d'influencer les décisions concernant l'avenir des régions, et ce, dans tous les domaines. Nous voulons développer et transformer les régions comme nous changeons les lieux de travail, par la solidarité.

C'est ce que nous avons fait dès les années cinquante par la participation de certains conseils du travail aux premiers conseils économiques régionaux. C'est le mandat que nous nous sommes donné dans les années soixante et soixante-dix : l'action sociopolitique au service de la défense des travailleurs et des travailleuses, citoyens et citoyennes de toutes les régions du Québec. Plusieurs militants et militantes de toutes les régions du Québec s'engagèrent alors

### **FAIRE AUTREMENT... SYNDICALEMENT**

**S'impliquer dans le développement de notre coin de pays, c'est se donner l'occasion de faire autrement. À l'échelle de la FTQ, c'est le défi de dessiner les contours d'un pays à construire qu'il nous faut relever. Et ce défi doit être relevé par toutes et tous, dans nos milieux de travail, dans nos localités, dans nos régions.**

dans la promotion du développement de leur région... avec une vision et des objectifs syndicaux.

Au congrès de 1973, une première évaluation : «Le développement régional... à la dérive». Les ratages des politiques québécoises sont constatés. L'aggravation des disparités régionales est dénoncée et la politique du gouvernement fédéral de saupoudrage de subventions aux entreprises et d'indifférence aux tentatives québécoises de rationalisation sont formellement mises en accusation. Face à ce bilan accablant des interventions gouvernementales, les militants et militantes réitérent leur volonté de poursuivre la lutte aux inégalités socio-économiques tout en mettant de l'avant nos orientations syndicales au chapitre du développement régional.

Un laps de temps assez long s'est écoulé entre cette dernière évaluation syndicale et notre rencontre d'aujourd'hui. Cependant, nous n'avons pas été inactifs pour autant : actions pour contrer des fermetures d'usines, participation dans différents lieux de concertation régionale, mise sur pied du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) et régionalisation de son intervention.

Aujourd'hui comme hier, nous intervenons dans le développement socio-économique régional parce que nous avons une vision de la société à défendre, vision qui passe par la lutte aux inégalités. Comme nous vivons et travaillons tous et toutes dans différentes régions du Québec, notre action syndicale s'y incarne nécessairement.

## ▼ *La lutte aux inégalités est NOTRE priorité*

Équité, démocratie, emploi sont les enjeux qui ont été identifiés en introduction. Une autre façon de désigner la lutte aux inégalités, à toutes les inégalités : sociales, politiques et

économiques. Et le cadre de ces luttes est aussi celui des régions.

Nous voulons des régions où il fait bon vivre et travailler. Avant toute chose, nous voulons des régions où nous avons la possibilité concrète de vivre et de travailler. Ce qui signifie rompre avec la dynamique du «mal développement», revitaliser des territoires que l'on dit en déclin, mais qui sont encore pleins de ressources et dont la population est fière.

Il faut reconnaître les différences et les particularités qui font la richesse de chaque région, tout en luttant contre les inégalités qui sont causes de pauvreté sociale, politique et économique.

Il s'agit d'une lutte aux inégalités régionales et il s'agit aussi d'une lutte contre l'exclusion de grands pans de la population. Une meilleure redistribution

## NOS OBJECTIFS SYNDICAUX

**Le développement régional, c'est rompre avec la dynamique du mal développement.**

**Les objectifs syndicaux qui nous guideront dans le développement socio-économique régional sont :**

▼ **Créer et maintenir des emplois de qualité par des investissements, des projets structurants et une meilleure utilisation des ressources;**

▼ **Accroître et assurer une meilleure redistribution des richesses en corrigeant les effets du marché qui, laissé à lui-même, exclut une partie importante de la population, accélère la croissance ici et fait chuter production et emplois ailleurs;**

▼ **Démocratiser l'économie : prendre part aux décisions et s'assurer que celles-ci répondent aux besoins de la population et non aux seuls impératifs de la rentabilité.**

de la richesse, une amélioration des services publics, l'accès au marché du travail sont tous des éléments qui nous permettront de rompre avec la dynamique d'exclusion d'une partie importante de la société : les femmes, les jeunes, les personnes immigrantes, etc.

Le développement régional est intimement lié à la création d'emplois, au plein emploi. C'est un leurre de parler de développement sans parler d'accès à un emploi de qualité pour ceux et celles qui veulent travailler. La création d'emplois est indispensable pour réduire la pauvreté et permettre l'intégration au marché du travail des personnes qui en sont présentement exclues. Et c'est souvent dans les régions, par le dynamisme, la connaissance des réalités, des possibilités et des besoins qui s'y retrouvent, que peuvent se mettre en place les mécanismes et la dynamique de la création d'emplois. Le plein emploi passe aussi par les régions.

### ▼ *Le mouvement syndical doit faire partager sa vision*

Si nous ne mettons pas la main à la pâte, d'autres le feront à notre place et les résultats ne seront pas forcément très heureux. Le développement est une chose trop importante pour être laissé aux seules mains des entreprises et des gouvernements : il a des incidences sur tous les aspects de notre vie sociale et personnelle, de notre vie de travailleurs et de travailleuses. Ce n'est pas que nous ne voulons plus de l'État dans ce dossier. Au contraire, quelles que soient les critiques formulées à l'endroit des politiques et mesures adoptées depuis trente ans, nous sommes d'avis qu'une intervention gouvernementale différente, capable de composer avec les forces du milieu s'impose.

En fait, la région, et tout ce qui tourne autour des termes développement

régional, régionalisation, décentralisation... constituent le point de rencontre des volontés néolibérales de désengagement des gouvernements et des volontés des populations de reprendre en main leur développement. S'il semble y avoir là une certaine convergence, les effets souhaités par les uns et les autres ne sont pas nécessairement les mêmes. Ce n'est pas de la théorie. Les débats actuels auront des effets terriblement concrets dans les années qui viennent : sur la répartition des pouvoirs entre le Québec et ses différents territoires, sur l'organisation des services (santé, éducation, etc.), sur l'avenir même des régions et sur la possibilité d'y vivre dignement.

Et pour toutes ces raisons, le mouvement syndical doit exprimer haut et fort sa vision du développement régional.

### ▼ *L'action syndicale passe aussi par le régional*

Pendant longtemps, notre action syndicale s'est concentrée sur deux pôles, à un extrême nos milieux de travail, à l'autre nos interventions nationales. Aujourd'hui, nos interventions sectorielles et régionales prennent de plus en plus d'importance.

Ainsi, les problèmes que nous vivons dans les lieux de travail les débordent de plus en plus et tendent à appeler des solutions aux niveaux régional ou sectoriel. C'est le cas, par exemple, des problèmes de santé et de sécurité du travail, d'environnement ou d'équité salariale. Qui plus est, lorsque des emplois disparaissent à la suite d'une fermeture d'entreprise ou d'une modernisation, les nouveaux chômeurs veulent se retrouver un emploi dans la même région; et c'est dans la région que s'effectuent les reconversions, la formation, les adaptations, les transitions.

Les régions, milieux de vie, milieux de travail, sont donc des lieux naturels où se développent nos solidarités syndicales. L'action régionale, transformée en stratégies communes, nous donne une prise sur la réalité au moment où les politiques nationales uniformes semblent être incapables de régler nos problèmes. Qui plus est, alors que la mondialisation de l'économie peut nous donner un sentiment d'impuissance, l'action régionale nous donne une certaine prise sur la réalité.

Plusieurs principes ont guidé — et guident toujours — l'ensemble de l'action de la FTQ dans le développement régional. Toujours aussi pertinents aujourd'hui, ils paveront la voie pour «développer ensemble tous les coins du pays», pour développer des régions où il fera bon vivre! Comme toute action syndicale, celle-ci doit partir de nos objectifs, s'enraciner dans nos revendications, puiser dans nos analyses et s'appuyer sur des moyens. Un développement régional répondant à nos critères exige qu'il s'inscrive dans une perspective globale et «structurante», qu'il réconcilie les différentes régions du Québec, qu'il soit soutenu par un État central «engagé» et des organismes et gouvernements régionaux, et enfin, qu'il s'insère dans un processus en constante évolution où l'importance du mouvement syndical est reconnue.

## **Le développement régional : un processus**

Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage! Voilà une maxime fort appropriée pour nous donner un aperçu de ce qu'est et doit être le développement régional.

Le développement régional est un processus, plus qu'un résultat; c'est le processus par lequel un milieu se prend en

charge, se mobilise et améliore sa qualité de vie. Le développement régional est aussi, par définition, un processus sans fin. En fait, on n'atteint pas un «niveau» de développement: on le poursuit sans cesse. Le développement étant flexible et prenant différentes formes, ses orientations correspondent aux priorités et aux besoins identifiés à un moment précis: une fois que ces derniers ont été atteints ou en cours de route, il convient de les réévaluer et de se fixer de nouvelles priorités en fonction des nouveaux besoins.

Les gouvernements ont, malheureusement, trop souvent tendance à adopter une courte vue en matière de développement régional. Souvent pressés par des échéances électorales, ils donnent alors préférence aux résultats à court terme. Pourtant, les interventions en développement régional prennent un certain temps à porter fruit : les problèmes des régions commandent souvent des solutions qui engagent des changements profonds dans les structures économiques et sociales. Il importe de ne pas souscrire aux approches gouvernementales à courte vue et d'inscrire notre action syndicale dans une perspective de long terme.

## **Une vision globale du développement régional**

Tous les aspects de la vie étant intimement liés, nous devons promouvoir une vision globale du développement régional. On ne peut cloisonner le développement social, le développement économique ou le développement culturel: seule l'intégration de toutes ces dimensions permettra un développement des régions qui offrira un milieu de vie et de travail dynamique.

La population d'une région constitue sa plus grande richesse : les orientations

du développement régional doivent viser l'amélioration de son bien-être. L'amélioration des taux de scolarisation, des niveaux de santé, des possibilités d'emplois, etc., sont des buts à atteindre si on veut notamment réduire la pauvreté, freiner l'exode démographique et disposer d'une main-d'oeuvre productive. Cependant, nous ne pouvons viser ces objectifs sans une certaine croissance économique qui nous permette de tendre vers une amélioration durable des niveaux de revenus, de santé, de protection sociale, etc.

Cette interrelation entre le social et l'économique fait partie de nos revendications historiques. L'intervention gouvernementale étant souvent (trop souvent!) parcellaire, il nous appartient encore et toujours de faire les arrimages nécessaires.

Le défi qui nous affronte aujourd'hui n'est pas de définir une «nouvelle» politique de développement régional mais bien de ramasser tous les morceaux du casse-tête pour en faire un tout. Depuis déjà longtemps, nous avons pris position en matière d'éducation (des jeunes et des adultes), de santé, d'environnement, de culture. Nous avons aussi précisé nos revendications en matière économique, notamment en adoptant une politique de plein emploi. L'enjeu : intégrer chacune de ces positions en un tout que chacun et chacune, quel que soit le lieu de son intervention, puisse porter comme revendication globale; que l'on soit représentant ou représentante à une SQDM, à un CRD, à la RRSSS (si ce droit nous vient un jour), dans une commission scolaire, une municipalité ou une MRC, ce sont tous les éléments d'une vision globale du développement socio-économique régional qu'il nous faut défendre.

## Une vision économique «structurante»

Le développement économique n'est pas un but en soi, il est un des moteurs du développement social. Il faut donc aussi se donner des objectifs globaux de développement économique qui permettent d'atteindre un développement harmonieux des régions.

Là aussi, les sociétés québécoise et canadienne et nous du mouvement syndical avons navigué entre deux extrêmes : les grands projets et les pme. Si nous tentons aujourd'hui de trouver un équilibre, c'est que ni l'un ni l'autre de ces deux modes de développement n'assure à lui seul le développement du Québec et de ses régions... bien que l'un et l'autre soient essentiels.

En effet, la réalisation d'un ou deux gros investissements dans une région, aussi valables et nécessaires soient-ils, sont insuffisants pour garantir à long terme le renforcement du tissu économique de la région. Ces projets génèrent généralement une croissance économique globale, mais sont aussi soit temporaires, soit peu créateurs d'emplois. Ils peuvent ainsi avoir peu d'effets structurants sur l'économie de la région. Surtout, ils peuvent entraîner une dépendance de l'économie régionale. Et en cas de fermeture, c'est la débandade. D'un autre côté, le développement de l'entrepreneurship et de PME ne peut non plus être la seule réponse aux problèmes de développement régional. Même si les PME sont créatrices d'emplois, le taux de survie de ces entreprises peut être assez faible.

Notre implication dans le développement économique de nos régions est aujourd'hui plus concret que jamais : nous sommes devenus des intervenants dans la gestion de fonds d'investissement et, à ce titre, nous participons à l'évaluation de projets

devant soutenir le démarrage ou l'expansion d'entreprises. Il importe que nous n'y perdions pas de vue nos objectifs syndicaux, et qu'aux critères d'évaluation économiques traditionnels nous ajoutions nos critères socio-économiques.

## **Une vision du développement qui réconcilie les différentes régions du Québec**

Les seize régions du Québec sont très différentes les unes des autres. Plusieurs ont tendance à invoquer ces différences objectives pour jeter le discrédit sur la notion même de développement régional. On dira par exemple que Montréal n'est pas une région «ordinaire» mais plutôt qu'elle a une vocation internationale, qu'elle regroupe sur son territoire près de la moitié de la population du Québec, qu'elle est le moteur du développement économique du Québec. On dira encore qu'il est malvenu de soumettre toutes les régions au même fonctionnement (par exemple : planification stratégique, CRD, etc.) au mépris des différences entre les milieux plutôt urbains ou plutôt ruraux. En filigrane, derrière ce débat, se profilent des conceptions différentes du développement régional. Pendant les années soixante-dix, la «théorie des pôles» en a convaincu plusieurs que Montréal serait le wagon de tête de la locomotive économique «Québec». Même si l'application de cette théorie n'a pas entraîné de résultats convaincants, elle a beaucoup marqué les esprits et imprègne donc encore les débats. Si bien que certains se font les défenseurs des centres urbains, et particulièrement de Montréal. D'autres, originaires de régions dites périphériques, dénoncent l'indifférence que manifestent les pouvoirs centraux à leur endroit. Comment nous situer face à ce débat dans lequel personne n'a tort et

où tout le monde a raison? Y a-t-il un point de vue proprement syndical à dégager? On peut proposer les repères suivants :

▼ Toutes les régions du Québec ont le droit d'exister. Cela veut dire concrètement que l'on doit pouvoir vivre, gagner sa vie, fonder une famille et vieillir dans tous nos coins de pays. Ce n'est pas le cas actuellement, les migrations interrégionales en témoignent.

▼ Toutes les régions du Québec ont des perspectives de développement, mais ces perspectives de développement s'appuient sur des potentialités de nature différente. À l'inverse, toutes les régions du Québec ont des points faibles, des problèmes particuliers. Il est difficile de dire que certaines régions du Québec sont gagnantes et d'autres perdantes. Toutes les régions ont en commun d'être le lieu d'énormes disparités entre sous-régions (MRC). On a trop tendance à se fier à des moyennes statistiques qui rendent en quelque sorte «invisibles» les disparités intrarégionales.

Il s'ensuit que toutes les régions du Québec ont besoin d'interventions adaptées à la configuration particulière de leurs forces et faiblesses. Les principes généraux d'intervention doivent être les mêmes pour toutes les régions, mais la nature des interventions doit évidemment varier.

▼ La préoccupation de développer des activités économiques structurantes entraîne que les centres urbains doivent au départ faire l'objet d'une attention privilégiée. Seules les villes d'importance peuvent offrir une masse critique dans certains secteurs de pointe ou encore une capacité d'accueil. La notion d'activité structurante implique cependant que des ramifications de l'activité économique de ces centres urbains s'étendent graduellement à la périphérie des régions, hors des grands centres.

## Un État qui s'engage

La croissance économique à elle seule ne peut garantir une redistribution équitable de la richesse. L'État doit donc assumer cette fonction pour maintenir la cohésion sociale. Le mouvement syndical a toujours dénoncé haut et fort le désengagement de l'État qui découle des politiques néolibérales mises en oeuvre par les deux niveaux de gouvernement. L'activité économique, laissée au bon vouloir des forces du marché, sera toujours génératrice d'inégalités entraînant une distribution inégale de la production et de l'emploi, l'accroissement des écarts entre les personnes en emploi et celles en chômage, entre les riches et les pauvres, entre les régions bien nanties et les autres ainsi qu'entre les zones en croissance et en déclin à l'intérieur de chacune des régions... accentuant ainsi la dynamique d'un Québec cassé en deux. Les entreprises, happées par la course à la compétitivité, rationalisent ou tout simplement ferment leurs portes sans se préoccuper des conséquences négatives de leurs gestes sur la vitalité des communautés où elles sont implantées... laissant derrière elles des économies régionales encore plus meurtries.

Aucune des grandes questions qui nous affrontent ne peut cependant se régler à une seule échelle : qu'il s'agisse de l'emploi, de l'environnement, de l'exclusion sociale et professionnelle... toute intervention locale, même soutenue par le dynamisme du milieu, sera limitée si elle ne trouve pas des relais à d'autres niveaux. Inversement, toute mesure, toute politique décidée uniquement en haut, sans s'articuler avec nuance et finesse aux particularités locales et régionales risque fort de ne pas atteindre les objectifs fixés. Le problème est donc celui de l'articulation entre les différents niveaux d'un territoire : de l'articulation entre le local, le régional et le national. Il y a en ce domaine des innovations à faire. Les modèles d'organisation des territoires hérités du passé sont peut-être mal

adaptés à la gestion du monde actuel : mondialisé, complexe, interdépendant. Les structures existantes ne sont pas forcément les plus efficaces; la répartition actuelle des pouvoirs est peut-être inadéquate, et il faut au moins accepter de nous poser des questions.

Le discours à la mode de la responsabilisation, de la «prise en charge par le milieu» peut cependant avoir des effets pervers. En valorisant la prise en main, le gouvernement répond aux aspirations maintes fois formulées par les collectivités régionales et locales, notamment celle d'obtenir plus d'autonomie dans la gestion des programmes gouvernementaux sur leur territoire. Cependant, ce discours gouvernemental de la prise en charge sous-tend que les régions sont responsables de la situation difficile dans laquelle elles se trouvent et qu'elles seules peuvent et doivent trouver les moyens de s'en sortir.

De plus, le développement régional ne doit pas être confondu avec le «régionalisme», qui postule que chaque région doit seule trouver les voies de solution à ses problèmes et oppose les régions les unes aux autres. Il s'agit d'une vision néolibérale du développement. Cette approche risque d'accroître les disparités entre les régions, les mieux dotées s'enrichissant tandis que celles qui sont les plus démunies s'appauvriront davantage.

### ▼ *Le rôle de l'État central*

L'État central doit donc se «réengager» dans le développement socio-économique du Québec et de chacune de ses régions : les services publics doivent être là pour rester et même être développés; les politiques gouvernementales industrielles et régionales de création d'emplois doivent encadrer et soutenir les interventions des acteurs régionaux.

L'État-accompagnateur doit céder le pas (retour des choses) à un État qui accepte d'encadrer le développement socio-économique : un État qui adopte des lois sur l'accès à la syndicalisation, les fermetures d'entreprises, l'investissement des entreprises en matière de formation de la main-d'oeuvre, l'équité salariale, etc. C'est ainsi, et seulement de cette façon, que l'État pourra jouer son rôle de redistributeur de la richesse collective, s'assurant que toutes les personnes, hommes et femmes, auront droit à des services sociaux, mais aussi à des services en lien avec le marché du travail.

Le soutien au développement de chacune des régions du Québec nécessite donc trois types d'action de la part de l'État central (québécois) :

▼ Un rôle de coordination : l'État central doit assurer la coordination des politiques nationales, sectorielles, régionales et locales; il doit s'assurer que les orientations des unes et des autres tiennent compte des besoins et des orientations des régions... mais il doit aussi s'assurer que ces dernières s'inscrivent dans les politiques nationales;

▼ Un rôle d'arbitrage : l'État central, en vertu de son rôle de coordination, doit aussi jouer un rôle d'arbitrage. Nous, du mouvement syndical, sommes les premiers à souhaiter que se développe une solidarité interrégionale qui exclut les surenchères... de pauvreté. Nous reconnaissons que toutes les régions du Québec sont mal en point, qu'au sein de toutes les régions du Québec, il y a des plus et des moins. La coordination de l'État, tout autant que notre propre coordination syndicale, doit prendre en compte ces réalités.

▼ Un rôle de redistribution : le gouvernement du Québec doit se doter de priorités et de normes qui l'amèneront à intervenir massivement dans les régions qui n'atteignent pas un seuil minimal de «qualité de vie», estimé selon les indicateurs habituels. Les mécanismes de

péréquation doivent alors intervenir pour favoriser des rééquilibres. La péréquation sera toujours indispensable, car le type d'organisation économique qui est le nôtre a pour défaut d'engendrer les inégalités.

Ainsi, chaque région doit posséder les ressources financières qui lui permettront de se développer : investissements directs, fonds régionaux divers, etc. Un système de péréquation est déjà présent dans nombre de fonds régionaux de développement (ou de création d'emplois). Il faut qu'une orientation similaire prévale dans toutes les politiques gouvernementales d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.

L'énumération de ces responsabilités inhérentes à un État central ne doit cependant pas occulter le profond désir des régions de se prendre en main... souvent en lieu et place de l'État central.

## ▼ *Le débat sur la décentralisation*

Le débat sur l'aménagement des pouvoirs nous renvoie toujours à la notion de décentralisation. Il peut être utile de se demander quelles résonances a cette notion pour nous. Un débat politique, quel qu'il soit, s'alimente en effet aux traditions et aux expériences collectives des groupes qui s'y engagent.

Nos réflexes syndicaux sont profondément enracinés dans l'intime conviction que nous avons que c'est le rassemblement qui fait notre force. C'est par nos solidarités qu'ont été obtenues de haute lutte nos conditions de travail, mais aussi les lois sociales qui forment aujourd'hui notre filet de sécurité sociale (retraite, santé, assurance-sociale et assurance-chômage). Et c'est tout cela que nous avons peur de perdre dans un processus de décentralisation tous azimuts.

## DE QUELLE DÉCENTRALISATION PARLE-T-ON?

Le discours actuel sur la décentralisation provient, pourrait-on dire sommairement, de deux sources principales. Il y a d'abord la voix des régions, rurales ou urbaines, qui réclament plus de pouvoirs, plus de sources autonomes de financement, plus de voix au chapitre.

En écho dirait-on à ce discours venu «d'en bas», un discours envisageant positivement la décentralisation s'est bâti en haut, notamment au niveau du gouvernement du Québec. Ce discours ne semble pas nécessairement se dérouler sur le même registre que l'autre. Il manifeste d'abord et avant tout la seule volonté d'économiser les fonds publics : ainsi, on délègue des responsabilités aux pouvoirs locaux (municipalités) sans accompagner ces dernières du financement suffisant ou encore on dit à des organismes régionaux (RRSSS) de faire comme ils peuvent pour se débrouiller avec une enveloppe budgétaire «décrétée», ce qui revient à faire porter à ces derniers l'odieux des coupures face aux populations. Même s'il est légitime et souhaitable de réduire les déficits, il y a bien d'autres façons de le faire, notamment par une révision complète de la fiscalité.

Ce discours peut apparaître aussi comme une justification à une certaine «dé-responsabilisation» de l'État. Jamais les porte-parole gouvernementaux n'ont-ils autant louangé les petits entrepreneurs et la PME, les dynamismes locaux et les synergies régionales.

Les bonnes dispositions face à la régionalisation ne devraient cependant pas paver la voie à une moindre présence de l'État.

Il faut regretter que le débat sur la décentralisation se soit engagé au Québec à un si mauvais moment. Dans certains pays, en effet, la nécessité de la décentralisation est apparue à une époque où le niveau et la qualité des services publics n'étaient pas menacés par des difficultés budgétaires. La décentralisation était vue comme un moyen de rapprocher l'État et le service public en général des populations, de permettre à ces dernières d'avoir un meilleur contrôle et davantage d'influence. Il s'agissait d'une question d'équité et de démocratie tout autant que d'efficacité.

C'est dire que, dans les conditions actuelles, les enjeux politiques qui touchent à l'équité et à la démocratie sont au coeur du débat. Au Québec, nous traversons une crise des finances publiques et le débat s'en trouve faussé. Associer automatiquement décentralisation à démocratie n'a guère plus de sens que d'associer automatiquement décentralisation à délestage, à coupures, à «moins d'État» et à moins d'équité. La décentralisation n'est ni une panacée ni une entourloupette, et ce n'est pas non plus une recette de cuisine. Il y a plusieurs façons de décentraliser. Il nous faut faire l'effort de les distinguer et de voir quel intérêt présente la décentralisation eu égard aux enjeux que nous avons identifiés et qui s'appellent équité, démocratie, emploi. De même, il faut faire l'effort de découper le débat sur la décentralisation selon ses différentes facettes : on discute en effet souvent de choses très différentes lorsque l'on invoque la notion de décentralisation.

L'élection récente d'un gouvernement péquiste atténue certainement bon nombre de nos inquiétudes. En campagne électorale, le Parti québécois a insisté à plusieurs reprises sur l'importance de la régionalisation, mais il a aussi clairement rejeté la «dé-responsabilisation» comme mode de gestion. Ainsi, le nouveau

gouvernement s'est engagé à revoir les «coupures aveugles» faites par l'ancien gouvernement libéral dans les ministères et organismes gouvernementaux. L'orientation globalement social-démocrate du gouvernement Parizeau peut donc nous rassurer en bonne partie. Il n'en demeure pas moins qu'il est important de nous situer syndicalement dans tout débat sur la décentralisation.

On verra tour à tour cinq implications ou aspects du débat sur la décentralisation, qui font tous écho à des éléments d'information contenus dans la troisième partie. Ces considérations pourraient guider nos réflexions.

▼ **Le mode de distribution des compétences.** Il faut nous interroger sur le mode de distribution des compétences. Plus spécifiquement, et à la lumière d'expériences étrangères, il faut nous demander s'il serait praticable et avantageux de songer à confier à un même palier gouvernemental régional l'ensemble des pouvoirs actuellement répartis entre les MRC, les SQDM, les commissions scolaires, les RRSS... ou encore pourrait-on penser à regrouper certains pouvoirs et pas d'autres?

Ce questionnement peut déboucher sur une évaluation de l'actuel découpage administratif du Québec en seize régions. Ce découpage est-il satisfaisant ou les territoires des régions devraient-ils être redéfinis? Faudrait-il songer à créer une structure gouvernementale au niveau des régions?

Pour mener ce débat, on peut suggérer trois critères, à savoir :

- ▼ La nécessité de définir les régions en tant qu'entités administratives bien sûr, mais aussi (et surtout) en tant que cadre de vie;
- ▼ La nécessité de coordonner l'ensemble des aspects de l'administration publique;
- ▼ L'équilibre des pouvoirs entre le gouvernement central (une instance) et

les pouvoirs régionaux (actuellement plusieurs instances).

▼ **L'étendue des pouvoirs.** Il faut nous interroger sur l'étendue des pouvoirs à confier à des instances régionales. Les MRC et les commissions scolaires souhaiteraient obtenir davantage de latitude. Par exemple, les commissions scolaires ne contestent pas au ministère de l'Éducation le droit et le devoir d'établir les grands objectifs de formation, mais souhaiteraient préciser localement les programmes et les moyens. Les CRD aussi, auxquels nous sommes présents, souhaiteraient avoir davantage la bride sur le cou. Nous sommes ici au coeur de l'arbitrage entre la recherche d'une décentralisation des processus de décision et celle du maintien du rôle distributif de l'État central.

▼ **La légitimité des instances régionales.** Il faut nous interroger sur la légitimité des instances régionales. Il est tolérable sinon normal que des organismes ayant peu d'autonomie (ex. : RRSSS) soient dirigés par des personnes non élues. Mais à partir du moment où l'on songe à confier davantage de pouvoirs à l'échelle régionale, la question de la légitimité politique se pose. Ainsi, plusieurs suggèrent qu'une partie ou toute la direction des MRC soit élue. La même suggestion s'appliquerait aux communautés urbaines (CU). Et, dans le cas des CU, comme transport et police font l'objet de sous-traitance à d'autres organismes, il faut nous rendre compte qu'une part importante de nos impôts locaux est gérée par des personnes nommées et non élues. Dans l'éventualité d'un véritable gouvernement à l'échelle des régions, la question se pose a fortiori.

Une plus grande légitimité passe aussi par une amélioration de la crédibilité des processus électoraux locaux. La FTQ, avec d'autres groupes, a réclamé que la date des élections scolaires soit jumelée à celle des élections municipales, qu'elles aient lieu un jour de semaine, que la loi

## SUBSI... QUOI?

Dans les débats constitutionnels canadiens mais aussi dans ceux sur la régionalisation au Québec, il est parfois question de SUBSIDIARITÉ. L'article 3b du Traité de Maastricht (1991) dit très bien de quoi il s'agit :

«Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté [européenne] n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire [au niveau de la communauté européenne].»

En clair, cela veut dire que le niveau de gouvernement qui est le mieux placé pour agir dans un domaine doit détenir la compétence pour le faire, et les autres doivent s'abstenir. Un peu taylorien, mais le gros bon sens.

prévoit des dispositions obligeant les employeurs à accorder un congé aux salariés. Le fait que les élections locales aient lieu un dimanche, alors que les élections traditionnellement considérées plus «importantes» ont lieu un jour de semaine ne contribue pas à leur donner de la crédibilité. De plus, le choix du dimanche entérine des modes de vie dépassés pour plusieurs : bien des gens ont toutes sortes d'occupations le dimanche, et plusieurs travaillent. Ces revendications sont toujours d'actualité.

Puisque la démocratie ne passe pas uniquement par le suffrage universel, il faut intégrer au débat un questionnement sur le poids et l'importance qu'on doit attribuer à la représentation des groupes d'intérêt, notamment par l'intermédiaire de collèges électoraux. Ces modes de représentation peuvent être des

compléments utiles au suffrage universel. En même temps, ils permettent à des groupes comme les syndicats et les femmes d'améliorer leur présence et leur capacité d'influence. Bien entendu, ces modes de représentation alternatifs peuvent aussi avantager les pouvoirs traditionnels. La façon dont ces modes de représentation s'articulent concrètement donne ou pas de la légitimité aux instances régionales concernées.

▼ **Les ressources des gouvernements.** Il faut nous interroger sur les ressources des gouvernements locaux (municipalités) et régionaux. Dans l'état actuel des choses, le problème se pose déjà et la situation est jugée intenable par plusieurs. Les problèmes se posent dans des termes différents selon les niveaux. Les supramunicipalités (MRC et CU) sont financièrement dépendantes et souhaiteraient posséder leur propre assiette fiscale. Les municipalités et les commissions scolaires ont peu de marge de manoeuvre pour gérer leur budget. Toutes, bien sûr, manquent de ressources. Mais comme il est par ailleurs assez évident que le commun des mortels a atteint sa capacité maximale de contribution aux fonds publics, cela supposerait que les États québécois et fédéral modifieraient leur assiette fiscale respective. Et eux aussi accusent des déficits intolérables dont, en bonne partie, sont responsables l'inefficacité ou l'absence de politique économique visant la création d'emplois. Et nous tous, contribuables, tremblons d'entendre que quelqu'un quelque part veut nous faire payer davantage de taxes. La solution théorique pourrait donc passer par une décentralisation synonyme d'efficacité et de meilleure gestion globale des fonds publics. Mais comment s'assurer que le désir «d'économiser» n'aille pas contre l'équité dans l'accès et le niveau des services publics?

La fiscalité est en fait problématique à tous les niveaux. La FTQ réclame depuis longtemps la mise sur pied d'une commission d'enquête sur la question, étape essentielle à une réforme qui

devrait être profonde. La fiscalité des gouvernements municipaux, supramunicipaux et scolaires, n'est en ce sens qu'un élément d'un problème plus global. Les questions qui sont posées ici sont en quelque sorte : Qui doit payer à qui? Combien doit-on payer? Et pour faire quoi?

▼ **Les relations du travail dans les secteurs public et parapublic.** Il faut nous interroger sur les conséquences d'une éventuelle décentralisation sur les relations du travail dans les secteurs public et parapublic.

On connaît les récriminations des administrations (élues ou non élues) à l'échelle des régions qui se plaignent de ne jouir d'aucune liberté dans leurs relations du travail. Par exemple, 80 % des budgets des commissions scolaires sont affectés à une masse salariale qu'elles n'ont pas négociée. En corollaire, les administrateurs publics, du côté des services de santé, se plaignent d'une centralisation excessive. Une décentralisation importante des pouvoirs vers les régions soulèverait nécessairement ce problème. On sait que les syndicats québécois représentant les travailleurs et travailleuses des secteurs public et parapublic ont gagné de haute lutte, à la fin des années soixante, l'établissement de règles salariales uniformes dans toutes les régions du Québec. Quelques années plus tard, nous marquons une autre victoire en uniformisant les conditions salariales des travailleurs de la construction. L'uniformité des conditions salariales entre les régions pour un même type d'employeur et un même travail est donc un principe incontournable pour le mouvement syndical, et c'est une de nos plus importantes contributions à la lutte aux disparités régionales.

À l'heure actuelle, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic stipule que des arrangements aux ententes nationales peuvent être négociés aux échelles locale ou régionale. Dans la pratique,

l'utilisation de l'échelle régionale ne se fait que dans le monde scolaire, les commissions scolaires constituant des interlocuteurs patronaux légitimes. L'essentiel des arrangements s'opère donc, dans l'ensemble, au niveau local : certaines dispositions contractuelles les prévoient; dans d'autres cas, il s'agit d'initiatives. Enfin, l'entente négociée par la FTQ et la CEQ en 1993 sur l'organisation du travail dans les secteurs public et parapublic contribue à revaloriser le niveau local, puisque c'est l'espace où se déploie l'organisation du travail.

Les affiliés de la FTQ ne sont pas fermés à une certaine décentralisation des négociations. Si les grands paramètres des conditions de travail doivent demeurer à l'échelle centrale, un nombre plus grand de matières pourrait peut-être descendre vers l'échelle locale. Le palier régional ne paraît pas indiqué, sauf pour ce qui est du monde scolaire. Du moins dans l'état actuel du partage des pouvoirs. Par ailleurs, si de véritables pouvoirs de négociation descendaient à l'échelle locale, il faudrait que le rapport de force puisse s'y exercer aussi. Il faudrait donc un remaniement important du régime de négociation dans le secteur public. Les syndicats ne peuvent toutefois accepter de négocier sans droit de grève et sans mécanisme de règlement des différends.

## **Les enjeux du développement régional**

Les enjeux du développement régional ont pour noms : équité, démocratie, emploi... au service d'une meilleure qualité de vie.

Notre vision syndicale du développement socio-économique régional vise à répondre à ces enjeux. La création d'emplois de qualité passe par un développement régional global et économiquement structurant.

## EN 1983 DÉJÀ... UNE POLITIQUE SYNDICALE DE PLEIN EMPLOI

«2.1 Une politique de plein emploi requiert la mise sur pied d'organismes administratifs, au niveau du Québec et des régions, dont le rôle spécifique sera de l'élaborer et de la mettre en application.

«2.2 Au sein de la direction des organismes — central et régionaux — responsables de la politique de plein emploi, les organisations syndicales représentatives doivent avoir la parité avec les organisations patronales.

«2.3 La participation de la FTQ aux organismes chargés de la politique de plein emploi s'articulera sur les principes suivants :

a) La réalisation d'une politique de plein emploi doit se fonder sur la reconnaissance pleine et entière du rôle des syndicats à titre de partenaires égaux et responsables;

(...)»

18<sup>e</sup> Congrès de la FTQ, 1983.

L'engagement de l'État central à participer pleinement à ce développement, en l'encadrant et en le soutenant, répond à la fois aux enjeux de l'emploi et de l'équité. Seule l'intervention de l'État central peut en effet assurer une redistribution de la richesse collective.

Permettre à des structures politiques ou administratives régionales de prendre en charge le développement de leur coin de pays pose certainement l'enjeu de la démocratie... et soulève le débat de la décentralisation. Il s'agit d'un débat important dans lequel il faudra faire valoir nos analyses syndicales.

Enfin, il faudra faire reconnaître le rôle majeur que peut et doit jouer le mouvement syndical dans le développement du Québec et de chacune de ses régions. Le mouvement syndical est un acteur incontournable du développement socio-économique du Québec et de toutes ses régions : par sa représentativité d'abord mais aussi par sa légitimité historique. Nous avons été et sommes toujours de toutes les grandes luttes et débats sociaux (éducation, santé, programmes sociaux) et économiques. Mais la forme que doit prendre notre participation ne va pas de soi.

Ainsi, dans nos prises de position en matière de gestion de la main-d'oeuvre et de marché du travail, nous avons toujours souhaité qu'à la manière des pays sociaux-démocrates, notre participation dans des organismes gouvernementaux se fasse sur la base de la parité avec le patronat.

En pratique, aujourd'hui, le développement socio-économique dans ses dimensions sectorielles (les grappes, les commissions scolaires, la SQDM, les RRSSS, à l'exception de la CSST) et régionales (les CRD) fait appel à la participation d'un nombre diversifié d'acteurs sociaux-économiques dont nous sommes, bien sûr, mais souvent en minorité.

S'il est important de continuer à travailler dans les structures existantes, il faut toujours nous préoccuper d'y élargir notre influence. C'est en effet la meilleure garantie que nous avons d'y imposer notre vision du développement régional.

Cette participation exige cependant que nous définissions clairement nos objectifs et conditions d'implication ainsi que les moyens que nous entendons utiliser, ce qui fait l'objet du prochain chapitre.

# LES CONDITIONS DE NOTRE IMPLICATION SYNDICALE DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'histoire des interventions et actions de la FTQ à l'égard de ses régions syndicales et des régions du Québec témoigne de notre implication grandissante dans les problèmes sociopolitiques du Québec et de notre recherche incessante des structures et fonctionnements adaptés à nos idées et à ce qu'est notre mouvement. Au cours de la dernière décennie, nous avons beaucoup débattu des conditions et de l'impact des lieux de plus en plus nombreux et variés où des responsables de la FTQ représentent notre mouvement. Nous avons donc en cette matière aussi de nombreux points d'appui pour pousser plus loin notre réflexion.

## **Objectifs et critères de notre action en développement régional**

Depuis une dizaine d'années, nous sommes de plus en plus appelés à participer dans des organismes à l'échelle régionale ou encore à faire des représentations auprès d'organismes au nom de notre représentativité régionale. Ce type d'action fait clairement partie de notre mandat syndical général, à savoir nous impliquer non seulement à l'échelle des milieux de travail mais aussi partout où les intérêts de nos membres sont en jeu.

Face à l'inflation de la «demande de participation» qui nous est adressée, nous hésitons à refuser de participer dans tous ces lieux, soit parce que nous y avons réclamé une place, soit parce que d'autres organisations syndicales y sont présentes, soit parce que nous croyons que cela vaut la peine d'aller y voir... au cas où!

Cela ne doit pas nous empêcher cependant de faire régulièrement une évaluation de notre participation dans ces différents organismes, en fonction notamment des critères qui ont été définis dans la déclaration de politique sur notre activité de représentation adoptée au congrès de 1993 : possibilité de promouvoir et de défendre nos intérêts et de les faire prendre en compte par l'organisme, accès à des informations utiles pour notre action, représentation syndicale adéquate et caractère démocratique du fonctionnement de l'organisme. Il s'agit là de critères larges qui ne doivent pas nous faire oublier qu'il est, par exemple, impossible de proposer une règle générale concernant le poids de la représentation syndicale et celui de la FTQ en particulier.

S'il est facile de s'entendre sur ces critères très généraux, il l'est moins de définir en toutes matières les positions que nous devons défendre. Dans certains dossiers comme celui de la formation professionnelle, notre expertise se développe depuis déjà un certain nombre d'années. Ainsi est-il possible de dégager plus rapidement les lignes directrices communes qui peuvent ensuite être

adaptées à chaque région. La coordination de nos activités au sein des SQDM régionales demeure un moyen essentiel pour déterminer ces lignes directrices communes et pour échanger sur les particularités régionales.

Dans d'autres cas, nous en sommes souvent aux tout débuts. Par exemple, dans le cas de la gestion de fonds d'investissements régionaux, il importe de dégager rapidement des grilles, des critères nous permettant ainsi d'influer sur le choix des projets. Nous devons mettre en commun les expériences de ceux et celles qui participent déjà depuis quelques années à de telles évaluations. Le Fonds de solidarité peut ici nous être fort utile... sa propre expertise se développant depuis plus de dix ans.

Par ailleurs, certains lieux nous sont restés traditionnellement fermés. C'est le cas du monde scolaire, où nous aurions pourtant des intérêts à défendre. Plus récemment, on nous a claqué au nez la porte des régions régionales de santé et de services sociaux (RRSSS). Cependant, des militants ou militantes de nos syndicats affiliés se sont glissés soit dans les RRSSS, soit dans des commissions scolaires. Il demeure que notre absence officielle de ces lieux, en tant qu'organisation syndicale, ne pourra pas se régler par des parcours individuels ni même à l'échelle des régions. C'est une question qui exige une orientation nationale, c'est-à-dire au niveau de la FTQ. Pourrions-nous par exemple réclamer du nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux qu'il nous reconnaisse enfin comme faisant partie des groupes socio-économiques et qu'il nous ouvre ainsi les portes des RRSSS?

Plus fondamentalement, il faut que nous nous interrogeons sur la pertinence de définir des priorités d'intervention. Les limites étroites de nos ressources commandent peut-être de faire des choix quant à nos activités de représentation. Il faudrait aussi nous donner des mots d'ordre communs à toutes les régions et dresser des priorités.

## ▼ *Les exigences de la représentation des groupes*

Ceux et celles qui parmi nous s'engagent dans des activités de représentation à l'échelle des régions ne détiennent pas en général de mandat électif populaire. S'ils en détiennent un, c'est en quelque sorte «en plus». Or, les exigences de la représentation des groupes sont tout aussi grandes que celles qui s'imposent à une personne élue au suffrage universel.

Ces exigences tiennent d'une part à la représentativité de la FTQ dans la région et, d'autre part, aux mécanismes d'encadrement des personnes qui nous représentent. Cela suppose, notamment, que ces personnes ont à recevoir des mandats et à en rendre compte.

Bien souvent, l'un ou l'autre d'entre nous se retrouve seul ou seule de la FTQ au sein d'un regroupement ou organisme large. Cela pose le problème des alliances. Depuis longtemps, les mobilisations régionales nous font côtoyer les groupes populaires. Mais auparavant, nous des syndicats étions en général hors ou en bordure des lieux de pouvoir, lieux de pouvoir accaparés par les élites traditionnelles (notables, gérants de caisse populaire, milieux d'affaires) dont nous n'étions pas. À présent, nous sommes de plus en plus souvent au sein des lieux de pouvoir, entourés d'«anciens alliés» mais aussi de personnes venant de milieux dont nous n'avions jamais été proches.

Même si la présence d'enjeux régionaux a parfois pour conséquence de souder tous les groupes d'une région face à une instance nationale, plus que jamais il est essentiel d'être vigilants, de ne pas perdre de vue nos priorités syndicales. Nous devons bien sûr prendre notre place dans ces instances. Mais nous devons aussi régulièrement évaluer les alliances que nous y faisons. Et nous devons poser des exigences de représentativité aux autres

## LA REPRÉSENTATIVITÉ DU PATRONAT

Les deux associations patronales les plus connues sont l'Association des manufacturiers du Québec (AMQ) et le Conseil du patronat du Québec (CPQ). Le CPQ est très actif au sein d'organismes de concertation à l'échelle nationale et sectorielle. Mais seule l'AMQ est présente dans les différentes régions du Québec par l'entremise de sections locales mises sur pied à l'initiative des entreprises manufacturières situées sur le territoire, le tout de façon très inégale et informelle. Malgré les interventions ponctuelles de ces sections locales patronales, ce sont surtout les chambres de commerce qui sont les plus actives au chapitre du développement régional. Elles prennent position sur un grand nombre de dossiers et représentent leurs membres sur les multiples instances de consultation et de concertation en région. Encore là, le degré d'implication de chacune varie selon leurs préoccupations respectives.

groupes : la représentation sur la base des groupes suppose en effet des organisations vivantes et démocratiques.

## Nos ressources

Le développement socio-économique régional est un sujet qui nous oblige à diriger notre attention vers les conseils du travail. Ce sont ces derniers qui sont concernés au premier chef. Ce sont ces derniers qui voient s'alourdir leurs responsabilités du fait des opérations de décentralisation et de la montée de nouveaux dynamismes régionaux.

Or, qui sont les conseils du travail? Ce sont des militants et militantes qui se partagent entre leur section locale, leur syndicat et leur structure régionale. Ce

sont des permanents et permanentes de syndicats affiliés à la FTQ qui suffisent de moins en moins à une tâche de plus en plus lourde, en raison notamment d'une judiciarisation des relations du travail contre laquelle nous nous battons. Ces bonnes volontés rencontrent parfois des contraintes quasi insurmontables. Par exemple, après un certain temps, une section locale peut refuser d'assumer des frais de libérations syndicales pour la représentation dans des instances dont on ne perçoit pas les retombées immédiates pour les membres... ou dont on souhaiterait partager les frais avec d'autres sections locales de la région ou du syndicat.

Ces nouveaux défis qui affrontent les conseils du travail et leurs militants et militantes ont des effets indéniables sur leur capacité de rencontrer les nouveaux mandats qui leur incombent. De tout temps, le militantisme syndical a rogné sur la vie personnelle et familiale de ceux et de celles qui s'y engageaient. L'élargissement des mandats «régionaux» ajoute un poids supplémentaire dont il faut tenir compte.

Six moyens peuvent être envisagés pour soutenir notre action dans le domaine du développement régional. Il ne s'agit pas nécessairement d'idées nouvelles, mais la situation commande une prise de conscience renouvelée.

### ▼ *Valoriser les conseils du travail*

La valorisation des conseils du travail est une préoccupation de longue date à la FTQ. C'est une préoccupation qu'il sera toujours nécessaire de garder à l'esprit, car il est normal que notre action syndicale plus «traditionnelle», celle reliée aux relations du travail, nous accapare tous et toutes. Si bien que, même si nous convenons que notre centrale doit être présente aux débats de société, et cela à tous les niveaux, nous ne sommes pas

## TROUVEZ L'ANNÉE!

«Comme toute action intense, celle des conseils du travail dynamiques requerrait la présence d'animateurs disponibles. L'action des permanents des différents syndicats affiliés à la FTQ devient alors primordiale. Ils sont habituellement en mesure d'informer et de motiver les militants du milieu où ils oeuvrent. Je crois sincèrement que si un nombre convenable d'entre eux se donnait la peine de mobiliser les travailleurs de chaque région dans ce carrefour que nous voulons faire du Conseil du travail régional, plus aucun de ces conseils n'aurait qu'une existence théorique. Tous deviendraient des instruments d'action redoutables pour les agents de la stagnation économique qui parsèment le Québec.»

F. Daoust, «Rapport du secrétaire général», 1971, 1977, 1983, 1991?

## TRIPAP À TROIS-RIVIÈRES : UNE MOBILISATION GÉNÉRALE

La réouverture de la papetière de Trois-Rivières, après deux ans de fermeture, est un exemple frappant de la nécessité d'une mobilisation large dans nos rangs. Une histoire qui aurait probablement eu une toute autre fin si tout n'avait été que «local». Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) fut bien sûr à l'avant-scène des revendications sectorielles de ses membres ayant perdu leurs emplois. Mais les solidarités intersectorielles développées au sein du conseil du travail ont aussi donné une voix à tous ceux et celles qui se préoccupaient du développement de leur petit coin de pays... tout comme le soutien de la FTQ et du FSTQ jouèrent un rôle majeur.

nombreux à pouvoir assumer de telles responsabilités. De plus, la précarisation du marché du travail a des effets négatifs sur les finances syndicales. Et le mouvement de fusion ou d'association qui implique quelques affiliés de la FTQ n'a pas eu le temps d'avoir des effets positifs dans les régions en termes de regroupement des forces.

Mais il ne faut pas être pessimistes. En effet, tous ensemble, nous disposons d'un grand potentiel de ressources humaines, qu'il nous faut mieux canaliser. Et ces ressources doivent notamment servir davantage la cause du développement régional et les structures qui l'incarnent, soit les conseils du travail.

## ▼ *Partager l'activité de représentation*

Nous avons dans nos syndicats affiliés des expertises variées. Et notre politique de présence ne peut être soutenue par les seuls exécutifs des conseils et permanents régionaux de la FTQ.

Les permanents et permanentes, les militants et militantes des syndicats doivent, chacun dans leur région, assumer une responsabilité de représentation de la FTQ. Comme on a pu le voir précédemment, la majorité des structures de concertation régionales supposent des analyses sectorielles : développement économique (CRD), formation de la main-d'oeuvre (SQDM), besoins de santé et de services sociaux (RRSSS), enseignement (CS), etc. Les syndicats ont développé des expertises importantes qui doivent être mises au service de l'élaboration de stratégies tant sectorielles que régionales.

En outre, les syndicats ont un rôle essentiel à jouer, non seulement dans l'encouragement et le soutien donnés aux sections locales qui s'impliquent dans le développement régional mais aussi dans le leadership à assumer pour assurer les nécessaires arrimages entre développements sectoriel et régional.

Au-delà des considérations de représentation équitable des femmes dans toutes nos activités, il faut constater qu'elles représentent un bassin de personnes trop souvent sous-utilisées. À côté des militants, il y a en effet des militantes qui accepteraient sans aucun doute de mettre l'épaule à la roue du développement régional et de s'impliquer dans diverses structures où elles sont peu présentes telles les CRD et les SQDM. Mais elles le feront d'autant plus que nous les y aiderons en créant ou en revendiquant des conditions facilitantes pour elles comme pour les militants : coordination, information, formation et autres mesures de soutien (frais de garde, horaires).

### ▼ *Coordonner notre implication dans le développement régional*

La FTQ doit poursuivre ses efforts pour coordonner les implications de tous et toutes dans le développement des régions. Cette coordination passe par des mécanismes plus fermes de partage et de circulation de l'information. Mais la coordination bien comprise ne peut être un processus unidirectionnel allant du centre vers les régions. La vraie coordination, c'est aussi de permettre aux structures régionales de la FTQ d'enrichir de leur expertise les réflexions de la centrale et, le cas échéant, d'aider à rajuster le tir. Enfin, la vraie coordination, c'est de permettre aux militants et militantes des régions de débattre de leurs problèmes, des CRD et des MRC, des SQDM et des CADC... entre eux. Encore mieux : puisque le développement de chacune des régions doit être abordé globalement, il faut que toutes les personnes de la FTQ qui, à un titre ou à un autre, s'y impliquent, puissent participer à des constats d'ensemble. Et finalement, il faut prévoir des occasions de «réappropriation» du dossier par

l'ensemble de notre mouvement. Il ne faut pas que le développement régional suscite la passion de quelques-uns... et l'indifférence du plus grand nombre. Nous devons à cet effet susciter des discussions dans nos instances, Bureau, Conseil général, Congrès ainsi qu'au Conseil consultatif.

### ▼ *Mobiliser tous les membres*

S'il faut mobiliser les énergies d'un plus grand nombre de dirigeants et dirigeantes, de permanents et permanentes, de militants et militantes, il faut aussi rejoindre l'ensemble des membres. C'est trop souvent en période de crise, lors de mises-à-pied massives ou de fermetures d'entreprises, que les membres prennent conscience que la solution à certains de leurs problèmes déborde le cadre de leur milieu de travail. Il faudrait que cette prise de conscience se fasse beau temps mauvais temps.

Une telle mobilisation de tous les membres autour du développement socio-économique de leur région pourrait avoir plusieurs effets bénéfiques : une meilleure compréhension du partage des énergies syndicales des responsables locaux entre l'action locale et l'action régionale, un élargissement du bassin des personnes intéressées à l'action régionale.

La FTQ, les syndicats affiliés et les conseils du travail peuvent ici jouer un rôle de soutien en matière d'information.

### ▼ *Développer nos activités de formation*

La FTQ a déjà une expertise dans la formation macro-économique et dans la formation sur le développement socio-économique régional. Depuis 7 ans, près de 250 personnes ont suivi les sessions «Économie et plein emploi» et «Le

développement socio-économique régional» développées en collaboration avec le Service aux collectivités de l'UQAM. Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec investit également des ressources dans la formation sur l'analyse des bilans financiers des entreprises. Depuis la mise en place de ce programme de formation en 1989, 180 sessions ont été organisées dans une trentaine d'entreprises où le FSTQ a investi, rejoignant 2 200 travailleurs et travailleuses.

Il faut développer et diversifier ces activités de formation, tant pour nous donner une vision globale du développement que pour donner à nos représentantes et représentants aux différents organismes de concertation des outils concrets d'intervention. Il faudra aussi développer une formation continue permettant à nos représentants et représentantes, quel que soit leur domaine d'intervention, de se tenir à jour.

Développer la formation impliquera sans doute de mieux canaliser les ressources de notre mouvement et de développer des collaborations avec d'autres intervenants dans le domaine de la formation en développement régional.

## ▼ *Négocier les moyens de notre participation*

La déclaration de politique sur notre activité de représentation, qui a été adoptée par notre 23e congrès (1993), nous engageait tous et toutes à exiger des pouvoirs publics des ressources financières pour participer aux nombreux organismes consultatifs et administratifs où notre représentativité nous appelle à siéger. Cet aspect faisait partie de nos «revendications» préélectorales et est, il va sans dire, plus que jamais à l'ordre du jour. Cette exigence légitime doit être véhiculée partout, dans tous nos dossiers, dans tous les organismes, dans toutes les régions. Nos militants et nos militantes

doivent se l'approprier. Plus spécifiquement, il faut obtenir le remboursement des salaires perdus pour les personnes qui siègent à des organismes ainsi que le financement de journées de formation et de partage d'expertise. Cette revendication ne vise pas seulement à obtenir des fonds mais aussi à élargir le nombre de personnes aptes à nous représenter.



***Ces éléments devront être repris et débattus. Ils sont loin de faire le tour des problèmes. L'évolution politique au Québec, de même que nos propres prises de position, nous amèneront à nous y pencher à nouveau. À ce colloque d'ouvrir des pistes!***